

Définitions communes et notes

Notes sur les sources des données

Toutes les données dans cette publication ont été communiquées par les autorités nationales compétentes en matière d'assurance. En ce qui concerne les tableaux d'indicateurs comparatifs, les données sont surtout tirées des tableaux par pays. Les données économiques sur les taux de change, la population et le PIB proviennent des *Principaux indicateurs économiques*, publiés par l'OCDE.

Pour plus de clarté, le nombre de variables choisies et présentées dans cette publication a été limité. Les données ont été extraites de la base de données des statistiques des assurances au niveau mondial. La base de données complète peut être consultée en ligne en utilisant le lien suivant :

Statistiques des assurances de l'OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/ins-data-fr>

Un effort important a été fait pour assurer la comparabilité entre les pays. Les définitions, classifications, méthodes de calcul, et unités ont été normalisées autant que possible.

Notes générales

- a) Les catégories vie et non-vie correspondent aux définitions utilisées dans la législation nationale. Cependant, les primes pour les contrats d'assurance maladie et accidents conclus par les entreprises d'assurance-vie doivent être incluses dans les chiffres sur l'activité non-vie.
- b) Jusqu'en 2008, les activités dans le secteur de l'assurance sont ventilées entre les opérations vie et non-vie. À partir de 2009, les activités sont décomposées entre les opérations des entreprises d'assurance-vie, celles des entreprises d'assurance non-vie et celles des entreprises mixtes, les activités des entreprises mixtes étant elles-mêmes subdivisées entre les opérations vie et non-vie. Certains pays n'autorisent pas les entreprises d'assurance à exercer à la fois des activités vie et non-vie et, par conséquent, il n'existe pas d'entreprises mixtes dans ces pays. Cependant, dans d'autres pays (comme l'Autriche, la Belgique, la Hongrie, l'Italie, le Mexique, le Portugal et l'Espagne), les entreprises mixtes représentent plus de la moitié du total des emplois dans le secteur national de l'assurance. Aussi, pour disposer au fil des ans de données comparables sur les opérations vie (respectivement non-vie), il faut additionner à partir de 2009 les opérations vie (respectivement non-vie) des entreprises d'assurance-vie (respectivement non-vie) et les opérations vie (respectivement non-vie) des entreprises mixtes.

- c) Les chiffres fournis sur le nombre d'entreprises et les primes d'assurance doivent prendre en compte toutes les entreprises d'assurance agréées ou autorisées dans le pays déclarant, y compris les réassureurs professionnels, qu'ils soient ou non contrôlés, mais à l'exclusion de tout système réglementaire de sécurité sociale administré par l'État.
- d) Les *entreprises nationales* signifient les entreprises constituées en sociétés en vertu du droit national, ainsi que les entreprises dans le pays déclarant qui ne sont pas constituées en sociétés, mais à l'exclusion des succursales et agences d'entreprises étrangères.
- e) Les *entreprises sous contrôle étranger* signifient les entreprises nationales contrôlées par des intérêts étrangers, ce « contrôle » étant défini en fonction de la législation nationale (voir la définition des entreprises sous contrôle étranger dans les remarques par pays). Les données concernant les *entreprises sous contrôle étranger* sont intégrées dans celles sur les *entreprises nationales*.
- f) Les *entreprises étrangères* signifient les entreprises constituées en sociétés en dehors du pays déclarant.

Tendances des marchés de l'assurance

Notes sur les données des pays

Ce chapitre, uniquement disponible en anglais (au lien suivant http://dx.doi.org/10.1787/ins_stats-2014-5-en), se fonde sur les réponses fournies par les pays concernant les résultats provenant des Statistiques des assurances au niveau mondial (GIS) collectées en 2014, notamment les informations qualitatives communiquées par les pays ou obtenues de sources administratives nationales.

Compte tenu des divergences entre les normes nationales de communication d'informations, les différentes méthodes permettant de compiler les données pour générer les statistiques des assurances et les récentes modifications du système statistique de l'OCDE, une certaine prudence est requise dans l'interprétation des données. Pour cette raison, il est demandé régulièrement aux pays de fournir des informations méthodologiques pertinentes afin de parvenir à comprendre parfaitement les informations qu'ils soumettent aux fins d'élaborer les statistiques des assurances. Les remarques méthodologiques spécifiques aux pays ci-après donnent des explications à cet égard.

- Les données économiques sur les taux de change et l'indice des prix à la consommation (IPC) dans les pays proviennent des Statistiques financières internationales du FMI et de la base de données des Principaux Indicateurs Économiques de l'OCDE (PIE).
- Suivant le cadre de l'exercice GIS de l'OCDE, les données portent normalement sur l'assurance directe et comprennent les entreprises constituées en sociétés au niveau national uniquement (autrement dit constituées en vertu de la législation nationale) et, lorsque les données sont disponibles, les succursales et agences d'entreprises étrangères opérant dans le pays. Cependant, les données dans les tableaux et les graphiques sur l'allocation d'actifs des assureurs et sur les taux de rendement des placements dans ce chapitre se réfèrent uniquement aux assureurs directs nationaux. Certains pays, en particulier parmi les États membres de l'UE (comme l'Estonie, l'Italie et le Portugal), en soumettant les données, peuvent ne pas être en mesure d'exclure les succursales étrangères d'entreprises nationales. Par conséquent, les données pour les pays peuvent inclure ces succursales étrangères (notamment les succursales établies au sein de l'UE).

- Des entités mixtes opèrent dans un certain nombre de pays, comme le montre l'annexe C de cette publication.
- Les données pour l'Estonie portent sur l'ensemble de l'assurance directe de sociétés estoniennes, et comprennent les opérations souscrites par les succursales d'assureurs estoniens.
- Les données pour l'Indonésie ne sont pas auditées.
- Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.
- Les données sur les assureurs mixtes provenant de l'Italie et le Portugal comportent les assureurs-vie opérant également sur le segment maladie et accidents.
- Les données provenant du Japon se rapportent à l'année fiscale au lieu de l'année civile. Les statistiques de l'assurance non-vie pour 2013 seront disponibles en 2015.
- Les données provenant de la Malaisie couvrent les activités globales (à l'intérieur et à l'extérieur de la Malaisie), y compris l'assurance Takaful.
- Les données pour 2013 pour les Pays-Bas sont préliminaires.
- Les données de la Nouvelle-Zélande proviennent de l'Enquête Annuelle sur les Entreprises de Statistics New Zealand. Il s'agit d'une enquête financière des organisations de toute l'économie, qui compile des informations à la dernière date de clôture de l'exercice pour chaque organisation. Les données se rapportent à la fin décembre pour la plupart des entreprises d'assurance-vie, et dans la majorité des cas pour la santé et l'assurance générale elles correspondent à la fin juin.

Notes sur les indicateurs

a) Le ratio combiné correspond dans ce chapitre à la somme des paiements bruts de sinistres, des variations de l'encours des provisions techniques, des dépenses brutes d'exploitation et des commissions brutes divisée par les primes souscrites brutes. Autrement dit, *Ratio combiné* = « *Taux de sinistralité* » + « *Taux de frais* », où:

- *Taux de sinistralité* : (sinistres payés bruts + variations de l'encours des provisions techniques) / primes souscrites brutes (ces dernières étant utilisées comme variables de substitution pour les primes acquises brutes) ; et,
- *Taux de frais* = (dépenses brutes d'exploitation + commissions) / primes souscrites brutes.

Le ratio combiné sert à analyser les résultats techniques des sociétés d'assurance, surtout pour l'assurance non-vie dans le cadre de laquelle l'exposition aux risques est à court terme, généralement un an. Le ratio mixte pour les activités de long terme comme l'assurance-vie n'a qu'une utilité restreinte.

En raison des limites des données de l'OCDE, il est impossible de calculer le ratio mixte en utilisant les données sur les primes acquises et les sinistres subis, qui dresseraient un tableau plus précis des résultats techniques.

b) Les allocations d'actifs portent sur l'assurance directe et les entreprises constituées en sociétés au niveau national uniquement. Elles ne prennent pas en compte les actifs liés aux produits en unités de compte.

Partie I

Cette partie se compose de tableaux de chiffres et d'indicateurs fondamentaux, qui reflètent les caractéristiques les plus significatives du marché de l'assurance dans les pays de l'OCDE. Le plus souvent, les tableaux contiennent des données sur tous les pays de l'OCDE, ainsi que des données agrégées pour l'« OCDE », l'« Union européenne (15 pays) » (les 15 pays membres de l'Union européenne en 1995) et l'« ALENA » de 2006 à 2013, pour les catégories suivantes : assurance-vie, assurance non-vie et total. Sauf mention contraire, les chiffres donnés dans cette partie pour la branche vie (respectivement non-vie) tiennent compte de l'activité vie (respectivement non-vie) des sociétés d'assurance mixtes. Les montants des primes sont convertis à partir de la monnaie nationale en dollars des États-Unis. Les taux de change utilisés correspondent à des taux en fin de période pour les variables évaluées à la fin de l'année et à une moyenne pour l'année de référence pour les variables représentant un flux sur une année. Certains de ces indicateurs apparaissent aussi dans les graphiques.

1. Bilan et Compte de Résultat (Tableaux 1 à 3)

Le tableau du bilan et compte de résultat regroupe des éléments fondamentaux dans l'assurance directe, comme les « paiements bruts des sinistres », l'« encours des provisions techniques », les « dépenses brutes d'exploitation » et les « commissions » en 2013.

2. Allocation de portefeuille (Tableaux 4 à 6)

Cet élément montre la ventilation des investissements des assureurs directs entre les principales catégories d'actifs (immobiliers, crédits hypothécaires, actions, obligations, prêts autres que les crédits hypothécaires, autres investissements) en 2013, hors actifs liés aux produits en unités de compte souscrits par les assurés. Ces données ne comprennent que les investissements en cours des compagnies d'assurance directes (nationales et étrangères) dans le pays déclarant ; les investissements des compagnies de réassurance ne sont pas inclus.

La méthode d'évaluation des investissements est définie par chaque pays.

3. Total des primes brutes (Tableaux 7 à 9)

Les primes brutes, qui représentent le total des primes d'assurance souscrites dans le pays déclarant, sont un indicateur essentiel pour se faire une idée de l'importance du secteur de l'assurance dans l'économie de chaque pays.

4. Part de marché dans l'OCDE (sur la base du total des primes brutes) (Tableaux 10 à 12)

Cet indicateur mesure l'importance du marché national de l'assurance de chaque pays de l'OCDE par rapport au marché de l'assurance dans l'ensemble de l'OCDE.

5. Densité du secteur de l'assurance (Tableaux 13 à 15)

Cet indicateur est calculé en divisant les primes brutes d'assurance directe par la population et représente les dépenses moyennes d'assurance par habitant dans un pays donné.

6. Pénétration du secteur de l'assurance (Tableaux 16 à 18)

Ce ratio des primes brutes de l'assurance directe au produit intérieur brut (PIB) représente l'importance relative du secteur de l'assurance dans l'économie nationale.

7. Part de l'assurance-vie (Tableau 19)

Ce ratio des primes brutes d'assurance-vie au total des primes brutes mesure l'importance relative de l'assurance-vie par rapport à l'assurance non-vie.

8. Primes par employé (Tableau 20)

Cet indicateur de l'efficacité relative du secteur national de l'assurance est calculé en divisant les primes brutes de l'assurance directe par le nombre d'employés des entreprises d'assurance.

9. Taux de rétention (Tableaux 21 à 23)

Ce rapport entre les primes nettes souscrites et le total des primes brutes représente la part des activités retenues et donc, indirectement, l'importance de la réassurance pour les sociétés d'assurance.

10. Taux de réassurance acceptée (Tableaux 24 à 26)

Calculé en divisant la réassurance acceptée par le total des primes brutes, il donne une indication sur l'importance de la réassurance acceptée dans le marché national de l'assurance.

11. Part du marché national détenu par les entreprises étrangères (Tableaux 27 à 30)

Ce chiffre, qui décrit l'importance des entreprises étrangères dans le marché national de l'assurance, est mesuré par les indicateurs suivants :

- a) Part du marché des « entreprises sous contrôle étranger » et des « succursales et agences des entreprises étrangères » dans le « total des primes brutes ».
- b) Part de marché des « succursales et agences des entreprises étrangères » dans le « total des primes brutes ».

Les chiffres sur les opérations vie (respectivement non-vie) couvrent les opérations des entreprises d'assurance-vie (respectivement non-vie) et les opérations vie (respectivement non-vie) des entreprises mixtes pour tous les tableaux de la Partie 1, sauf ceux concernant le bilan et le compte de résultat des entreprises d'assurance (Tableaux 2 et 3) et leurs allocations de portefeuille (Tableaux 5 et 6) pour lesquels les entreprises mixtes sont exclues, car une distinction entre la branche vie et la branche non-vie n'est pas toujours disponible.

Dans les Tableaux 7, 10, 13, 16, 21 et 24, le total (vie et non-vie) peut ne pas correspondre à la somme des chiffres relatifs aux opérations vie et non-vie si la distinction pour les entreprises mixtes n'est pas fournie. Dans ce cas, aucune hypothèse n'est formulée à propos de chaque branche d'activité des entreprises mixtes (vie et non-vie) et la contribution des entreprises mixtes n'est pas incluse. Toutefois, dans le total, les données agrégées sont prises en compte.

Les chiffres pour les trois zones (« Union européenne », « ALENA » et « OCDE ») présentés en bas de certains tableaux sont calculés pour les pays pour lesquels les informations sont disponibles.

Partie II

Dans cette partie, les principales statistiques des assurances sont présentées par l'intermédiaire de tableaux distincts par pays. Les chiffres correspondent à l'année civile. Les primes et autres montants sont donnés en millions dans la monnaie nationale. Les primes sont définies comme suit :

- a) Les « *primes brutes* » représentent le total des primes émises, sans les taxes sur les primes ou autres charges, mais avant déduction des commissions ou frais de réassurance

cédée. L'inclusion de la réassurance peut entraîner du double comptage dans les chiffres fournis.

Le montant des « *primes brutes* » est la somme des « *primes des opérations d'assurance directe* » et des « *primes de la réassurance acceptée* ».

- b) Les *primes cédées* comportent toutes les primes (réassurance et rétrocessions) cédées.
- c) Normalement, les « *primes souscrites nettes* » devraient correspondre au total des « *primes brutes* » déduction faite des « *primes cédées* ». Si des problèmes particuliers dans le pays déclarant empêchent cette correspondance, un élément compensatoire approprié devrait être inclus sous « *primes cédées* ».

Les tableaux pour chaque pays contiennent les éléments suivants :

- 1.1 Les opérations conclues dans le pays déclarant en fonction des primes brutes, cédées et nettes dans toutes les entreprises d'assurance. Les primes brutes souscrites sont ensuite ventilées selon les risques nationaux et étrangers, et selon une classification principale vie et non-vie. La classification vie se fonde sur le type de contrats : produits en unités de compte, rentes, et aux contrats d'assurance-vie. Les définitions précises utilisées dans la classification de l'assurance non-vie se trouvent en Annexe B : Définitions des catégories d'assurance non-vie. Dans cette classification, la catégorie « Réassurances obligatoires » est utilisée par les pays ayant des difficultés à décomposer la « Réassurance acceptée » par classes.
- 1.2, 1.3, 1.4 Les paiements bruts des sinistres, les dépenses brutes d'exploitation et les commissions dans le pays déclarant, sont ventilées entre les entreprises nationales, les entreprises sous contrôle étranger et les succursales et agences d'entreprises étrangères, et par type de branche (« purement » vie, « purement » non-vie ou mixte avec une distinction entre les activités vie et non-vie). Les « *paiements bruts des sinistres* », qui couvrent tous les paiements bruts des réclamations faites pendant l'exercice, sont à utiliser dans le calcul du montant brut des sinistres survenus. Les commissions se rapportent à l'assurance directe uniquement. Les « *dépenses brutes d'exploitation* » devraient normalement correspondre à la somme des coûts d'acquisition, la variation des frais d'acquisition reportés et des dépenses administratives.
- 1.5 Les primes brutes souscrites à l'étranger sont classées par filiales, succursales et agences d'entreprises nationales, et par secteur (« purement » vie, « purement » non-vie ou mixte avec une distinction entre les activités vie et non-vie). Les *opérations à l'étranger* doivent inclure tous les contrats conclus en dehors du pays déclarant (à la fois dans les pays membres et non membres de l'OCDE), ventilés par filiales, succursales et agences établies à l'étranger d'entreprises nationales.
- 2.1, 2.2 Des informations générales sur le nombre d'entreprises d'assurance et d'employés dans le secteur :
 - a) Cette partie fournit de l'information à propos du nombre de compagnies et d'employés dans le pays déclarant.
 - b) *Entreprises mixtes* : entreprises qui ont à la fois des activités vie et non-vie.
 - c) *Entreprises d'assurance* : personnel (à plein temps ou à temps partiel) employé par le secteur de l'assurance.

d) *Intermédiaires* : nombre de personnes (courtiers ou agents et leur personnel), en dehors des intermédiaires qui peuvent vendre des contrats d'assurance mais n'interviennent pas directement dans le secteur de l'assurance (par exemple, les dirigeants de banque, les conseillers juridiques, les propriétaires de garage) ou de ceux inclus sous c) ci-dessus.

Informations supplémentaires

De l'information complémentaire est présentée dans les annexes :

- A) Tableau : opérations souscrites à l'étranger par les assureurs UE/EEE par l'intermédiaire des succursales et des agences, 2013
- B) Définitions des catégories d'assurance non-vie :
Cette annexe présente les définitions des catégories d'assurance non-vie en détaillant le contenu des catégories énumérées dans la section « 1.1.4 Paiement par catégories d'assurance, primes brutes (non-vie) » des tableaux par pays.
- C) Entreprises mixtes :
Ce tableau précise dans quels pays opèrent des entreprises mixtes.
- D) Liste des sources administratives :
Ce tableau donne la liste des autorités nationales d'assurance qui ont fourni les données présentées dans cette publication.



Extrait de :
OECD Insurance Statistics 2014

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/ins_stats-2014-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Définitions and notes communes », dans *OECD Insurance Statistics 2014*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/ins_stats-2014-4-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.